



Cercle du doyen

Présidente d'honneur
Lyne Lalonde, doyenne

Membres fondateurs

Président
Claude Lafontaine (1956)

Vice-présidente
Vivienne Cadorette (1974)

Trésorier
Michel Vinet (1972)

Membres
Pierre Boivin (1977)
André Bolduc (1966)
Michel Lapalme (1967)
Yvon L'Écuyer (1970)
Alain Papillon (1984)
Vu-Bien Pham (1995)

Membres honoraires

École de pharmacie Laval à Montréal
Joseph Contant, président (1906-1920)

École de pharmacie de l'Université de Montréal
Joseph Contant, président (1920-1938)
Alfred J. Laurence, président-directeur (1938-1942)

Faculté de pharmacie
Alfred J. Laurence, doyen (1942-1948)
Alfred F. Larose, doyen (1948-1960)
Roger Larose, doyen (1960-1965)
André Archambault, doyen (1965-1968)
Jérémie Tremblay, doyen (1968-1970)
Julien Braun, doyen (1970-1982)
Jacques Gagné, doyen (1982-1990)
Denise Leclerc, doyenne (1990-1994)
Robert Goyer, doyen (1994-2000)
Jacques Turgeon, doyen (2000-2005)
Pierre Moreau, doyen (2007-2014)

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le conseiller en développement à la Faculté de pharmacie au (514) 343-6111 poste 3270.

pharm.umontreal.ca



Le Cercle du doyen de la Faculté de pharmacie

UNE RECONNAISSANCE DES DIPLOMÉS
ENVERS LEUR ALMA MATER
ET UN INVESTISSEMENT POUR L'AVENIR

Faculté de pharmacie
Université 
de Montréal

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Chères et chers collègues,

En 2001, la création du Cercle du doyen marquait le début d'une étroite collaboration entre les pharmaciens dans leur milieu de pratique et tous les gens du consortium universitaire à la Faculté de pharmacie. D'importantes valeurs ont motivé les fondateurs du Cercle : vision, écoute du milieu, reconnaissance de notre *alma mater* et amour de la profession. La mission du Cercle étant clairement établie, il nous reste à encourager le développement de la philanthropie.

Depuis près de quinze ans, le fonds doté du Cercle a permis d'appuyer significativement le développement et l'amélioration de divers aspects pédagogiques des programmes, grâce au soutien financier de diplômés et amis de la Faculté. Ce partenariat unique, réalisé dans un souci de pérennité, est un geste qui nous honore tous.

Notre profession est riche en événements depuis 2015: l'adoption de la Loi 28 a propulsé l'entrée en vigueur de la Loi 41. Les nouveaux actes offrent aux pharmaciens du milieu communautaire une pratique plus évolutive, et favorise l'avancement de notre profession. D'autres développements importants sont à prévoir dans les prochaines années.

Le Cercle du doyen fait partie des principaux projets de la Campagne facultaire menée dans le cadre de la grande campagne de l'UdeM débutée en 2013. Nous collaborons activement à atteindre les objectifs fixés. Aujourd'hui, la valeur marchande du fonds du Cercle du doyen s'élève à plus de 3 000 000 \$.

La Faculté de pharmacie de l'UdeM, s'est hissée au sommet au fil des ans, et est reconnue mondialement pour son avant-gardisme et son dynamisme. Son rayonnement reflète notre volonté commune de conserver cette place de choix et de la maintenir. C'est dans cet esprit que votre contribution est primordiale pour conserver notre notoriété. Encourageons la reconnaissance à notre *alma mater*!

La présidente du Cercle du doyen,

Brigitte Marchand, B. Pharm. - Diplômée 1987

MESSAGE DU PRÉSIDENT - FONDATEUR

Chères et chers collègues,

Au cours des ans, vous avez toutes et tous fait un choix de carrière dont vous êtes déjà, et le serez toujours, particulièrement fiers. Votre décision vous a amené à exercer une profession crédible et estimée de toute la population et grâce à laquelle vous avez pu vous accomplir et connaître la réussite.

Tous vos succès, vous les devez d'abord et avant tout à votre travail d'équipe assidu. Mais, il faut bien le reconnaître, ils sont aussi grandement attribuables aux connaissances acquises et aux enseignements reçus à la Faculté de pharmacie.

C'est justement pour cette raison que nous, les neuf membres fondateurs, nous sommes sentis redevables envers notre *alma mater*. Nous en étions arrivés à désirer ardemment exprimer notre reconnaissance envers la Faculté qui nous avait accueillis, nous avait formés et qui avait contribué à faire de nous les professionnels compétents, serviables et respectés que nous étions devenus, comme vous l'êtes maintenant à votre tour. En créant le Cercle du doyen et en l'appuyant financièrement, nous visions essentiellement à maintenir la Faculté au nombre des établissements reconnus mondialement pour leur capacité de sélectionner et de former des femmes et des hommes qui, tout au cours de leur carrière, sauront maintenir dans leur milieu d'exercice les normes professionnelles les plus élevées.

Par notre engagement, nous avions d'abord voulu témoigner notre FOI dans l'absolue nécessité pour la Faculté de pharmacie d'offrir constamment un enseignement du plus haut niveau qui soit. Nous visions également à conforter les étudiants dans leur choix de carrière et à accroître leur confiance envers la Faculté et la Profession. Enfin, nous avions espéré semer ou réveiller chez tous les diplômés un fort esprit de solidarité.

Chères et chers collègues, nous savons que vous accueillez favorablement notre démarche et les réalisations du Cercle depuis sa création.

Aujourd'hui, j'ai à peine 84 ans et je suis de plus en plus confiant qu'à partir de maintenant, ce sont plusieurs centaines de diplômés qui voudront devenir, le plus tôt possible, membres bronze du Cercle du doyen en y souscrivant 5 000 \$. Les dons au Cercle sont admissibles aux crédits d'impôts offerts par les gouvernements fédéral et provincial.

Avec nos sincères remerciements à l'avance pour votre Générosité, fruit de votre Esprit de Solidarité, je vous prie au nom des membres fondateurs et de tous les membres du Cercle, d'accepter l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Claude Lafontaine, D. Pharm. - Diplômé 1956

LE CERCLE DU DOYEN



Créé et soutenu par ses membres, le Cercle du doyen est un fonds de dotation, c'est-à-dire un fonds dont le capital est conservé et investi à perpétuité et dont une partie des revenus et de l'accroissement (maximum de 5 % par année) est utilisée pour l'attribution de bourses destinées aux fins pour lesquelles il a été créé. Parce que le capital du fonds est inaliénable, des revenus sont garantis d'une année à l'autre. Chaque don est assorti d'un reçu aux fins de l'impôt.

Administration

Le Cercle du doyen est administré par un conseil composé de neuf membres bénévoles (tous diplômés de la Faculté et satisfaisant aux conditions d'admissibilité) et du doyen de la Faculté, qui en est le président d'honneur. Le conseil a pour mandat de promouvoir le Cercle auprès des diplômés. Il s'assure de sa visibilité et veille à l'atteinte de ses objectifs et à l'application de son plan de reconnaissance.

Objectifs

Le fonds a pour objectif de permettre à la Faculté de toujours se maintenir à la fine pointe en matière de formation, en aidant le plus grand nombre possible d'étudiants à parfaire leur développement et à réaliser leur plein potentiel. Il a notamment pour objectif de financer la formation d'étudiants, d'enseignants et de pharmaciens contribuant ou s'apprêtant à contribuer à l'enseignement à la Faculté. Il vise aussi à soutenir généreusement les projets qui contribueront à développer de nouveaux programmes, de nouvelles approches pédagogiques, de nouveaux outils de formation ou encore des projets qui auront un impact sur l'enseignement ou sur les activités complémentaires au programme de formation. Il contribuera aussi à la formation continue des pharmaciennes et pharmaciens dans leur milieu d'exercice.

Politique d'attribution des bourses

Les demandes sont soumises à un comité formé du doyen, du vice-doyen aux études de premier cycle et du président du Cercle ou de leurs représentants.

Conformément aux objectifs du Cercle, les bourses sont attribuées selon la pertinence des projets et en fonction de critères préétablis. Aucune bourse ne peut être affectée à l'achat de matériel de recherche, à l'exception du matériel pédagogique requis par un boursier.

Conditions d'admissibilité

Le Cercle est constitué de trois catégories de membres.

Les MEMBRES BRONZE

Devient membre BRONZE du Cercle du doyen, tout diplômé de la Faculté ou d'une Faculté de pharmacie reconnue, qui a fait un don d'au moins 5 000 \$. Les contributions doivent être échelonnées en versements d'au moins 1 000 \$ chaque fois, sans limite de temps.

Les MEMBRES ARGENT

Un membre du Cercle devient membre ARGENT après avoir contribué la somme de 15 000 \$.

Les MEMBRES OR

Un membre du Cercle devient membre OR après avoir contribué la somme de 25 000 \$.

Plan de reconnaissance

Le Cercle du doyen, conjointement avec la Faculté de pharmacie, s'est doté d'un plan de reconnaissance qui vise à souligner l'esprit de solidarité et la générosité de tous ses membres.

Tous les membres voient leur nom et prénom affichés de façon perpétuelle dans la liste des membres inscrits au site web de la Faculté.

Tous les membres du Cercle sont invités à participer à l'assemblée générale annuelle des membres. Cette rencontre permet aux membres d'exprimer des points de vue, de formuler des suggestions, de favoriser les échanges avec les professeurs et les boursiers et d'avoir un bon aperçu de leurs projets.



Tous les membres, peu importe leur catégorie, reçoivent sur demande une publication annuelle qui rend compte des activités annuelles du Cercle, de ses résultats financiers, des nouveaux projets soumis et des boursiers méritants.

Gestes de reconnaissance envers les membres

Les membres reçoivent une lettre de remerciement du président du Cercle et du Doyen de la Faculté.

Selon sa catégorie, le membre reçoit une épingle du Cercle du doyen et un certificat de reconnaissance mentionnant son nom et le montant de son don.

Le membre OR reçoit une épingle OR ainsi qu'un certificat de reconnaissance gravé sur une plaque OR montée sur une plaque en bois.

La remise du certificat de reconnaissance au membre OR se fait à l'Assemblée annuelle en présence du recteur de l'Université ou de son représentant, du doyen de la Faculté et du président du Cercle. Une photo souvenir est prise pour lui être remise et servir aux fins de publication dans les communications.

Le nom du membre Or paraît sur un tableau d'honneur des membres Or, installé en permanence à la Faculté de pharmacie.

De plus, les membres du Cercle bénéficient du plan de reconnaissance en vigueur à l'Université de Montréal.

Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter le site Web de la Faculté au :

pharm.umontreal.ca

FORMULAIRE DE DON

CORDONNÉES

M. Mme

Nom et prénom :

Adresse :

Ville :

Téléphone :

Courriel :

Je souhaite devenir membre du Cercle du doyen de la Faculté de pharmacie

Membre bronze don cumulatif de 5 000 \$

Membre argent don cumulatif de 15 000 \$

Membre or don cumulatif de 25 000 \$

Je souscris la somme de 5 000 \$ 2 500 \$ 1 000 \$

(autre) _____ \$ pendant _____ 1, 2, 3, 4, 5 ans
pour une contribution totale de _____ \$.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Versement par carte de crédit

– Visa Titulaire de la carte _____

– MasterCard Numéro de la carte _____

– Amex Date d'expiration _____

Versement par chèque
(libellez votre chèque à l'ordre de l'Université de Montréal)

SIGNATURE _____

DATE _____

Je désire que mon nom ne soit pas publié sur la liste des donateurs (don anonyme).

Je désire que le cumul de mes contributions ne soit pas publié sur le certificat de reconnaissance.

Je désire recevoir de l'information sur les dons testamentaires.

Je désire recevoir de l'information sur les dons de titres.

MERCI POUR VOTRE GÉNÉREUSE CONTRIBUTION

Retourner le formulaire à :

Annemarie Dubost, conseillère en développement
Faculté de pharmacie, Université de Montréal
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal, Québec, H3C 3J7 CANADA

Pour information :

am.dubost@umontreal.ca

Téléphone : 514 343-6111, poste 3270 ou 1 888 883-6812

Télécopieur : 514 343-2102

Visitez notre site philanthropique au bdrv.umontreal.ca

Tous les renseignements fournis à l'Université de Montréal demeurent confidentiels.
Numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance : 10816 0995 RR0001.

Un reçu officiel est envoyé.